

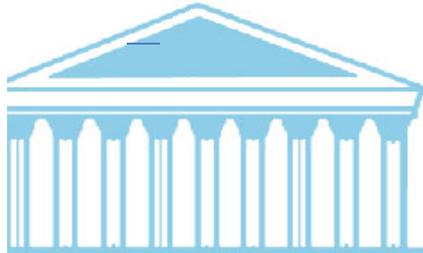
Monsieur le directeur,

Cette CAP s'ouvre sur les auspices de la morosité. Nos collègues qui sont aujourd'hui désespérés, démotivés et n'attendent éventuellement que leur mutation. Mais hélas, beaucoup de mutations ne pourront aboutir. Certes une majorité de collègues en rapprochement statutaire partiront mais pensons à nos collègues en convenance personnelle, beaucoup sollicitent leur mutation pour s'occuper de leurs parents âgés atteints de Parkinson ou Alzheimer . Nous ne sommes pas en train de vous faire du Zola mais de vous décrire la réalité du quotidien de certains d'entre eux.

A chaque cap, nous déplorons également que certaines juridictions soient victimes de véritables hémorragies dans leurs effectifs. Mais au lieu de faire le constat que ce sont des tonneaux des Danaïdes que nous remplissons aussi vite que nous les vidons, il faudrait donner envie à nos collègues d'y exercer au lieu de les contraindre à rester en leur refusant une mutation qu'ils pensent être la seule issue.

Nous avons bien entendu que des primes conséquentes pouvaient être une réponse au manque d'attractivité des postes des chefs de cour lors que les fins de budget leur ont été attribuées. Nous ne cessons de demander que nos collègues bénéficient de primes de fidélisation motivantes à l'instar d'autres ministères. Cela leur permettrait d'espérer un logement plus satisfaisant ou simplement de payer les heures supplémentaires des nourrices pendant qu'ils sont retenus à l'audience ...de quoi concilier vie professionnelle et familiale sans avoir à muter.

Nous souhaiterions également une réelle réflexion sur la prise en compte des 6 mois de pré affectation. Ne nous leurrions pas, nous savons très bien que le tutorat n'existe qu'à de très rares exceptions, seules certaines juridictions assument réellement un tutorat. Dans bien d'autres, nos collègues sont lâchés dans la fosse aux lions, (excepté lorsque nous sommes saisis) et que le juge ou le greffier a décidé "qu'il ne fallait pas de titularisation car le greffier n'est pas suffisamment efficace." Rappelons juste qu'il s'agit d'une pré-affectation et que les stagiaires sont sensés apprendre leur métier, Osons aller jusqu'au bout de la réflexion.



Autre réflexion à mener : la situation des greffiers en congé parental. En mars 2015, nous demandions lors de l'installation de cette nouvelle mandature la mise en place d'un groupe de travail avec tous les élus CAP afin de décider une bonne fois pour toutes des orientations que l'on donnera notamment aux réintégrations suite aux congés parentaux.

De plus, cette CAP s'ouvre avec des postes en gestion qui sont supprimés suite aux choix de postes de C en B. Bien sûr nous ne pouvons que nous réjouir de la promotion sociale de nos collègues, nous ne pouvons que regretter que cette liste ait été connue après que nos collègues aient postulé en CAP, leur enlevant pour certains toutes possibilité de mutation !

Pour terminer, ayons également une attention particulière pour nos collègues des précédents examens professionnels qui n'ont pas eu de choix sur leur ressort.

Les élus CAP.